

### MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

#### DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ALIMENTATION

-

# CERTIFICATS D'ECONOMIE DE PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES

#### Action n°2017-026

# Lutter contre les champignons telluriques au moyen d'un produit de biocontrôle

#### 1 – Définition de l'action

L'action vise à l'utilisation d'un produit de biocontrôle afin de protéger les cultures, notamment légumières, contre les champignons pathogènes du sol.

#### 2 – Conditions de réalisation de l'action

L'action est réputée réalisée lorsque la vente à l'utilisateur final est effectuée.

La date de réalisation de l'action est la date de facturation figurant sur le registre des ventes ou la date d'émission de la facture.

### 3 – Pièces justificatives à fournir

Si le produit a été vendu par le demandeur, aucune pièce n'est à fournir. Le registre des ventes doit être tenu à la disposition des agents chargés des contrôles.

Si le produit a été vendu par une personne autre que le demandeur, doivent être transmises lors de la demande :

- une copie de la facture comportant l'identité de l'acheteur, la date d'émission de la facture et la description de l'achat permettant l'identification sans équivoque de l'action;
- l'attestation sur l'honneur prévue à l'annexe 1 de l'arrêté 3 mai 2017 relatif aux modalités de demande de délivrance de certificats d'économie de produits phytopharmaceutiques;
- si le vendeur est obligé du dispositif, l'attestation sur l'honneur prévue à l'annexe 2 de l'arrêté 3 mai 2017 relatif aux modalités de demande de délivrance de certificats d'économie de produits phytopharmaceutiques.

# 4 – Nombre de certificats auquel l'action ouvre droit annuellement

Référence commerciale	Montant unitaire en certificats par kilogramme		
Asperello T34 Biocontrol AMM: 2160492	0,5	X	Nombre de kilos vendus
T34 Biocontrol AMM: 2160492	0,5		
Contans WG AMM : 9900189	0,25		
Feliz AMM : 2140217	0,25		
Tri-soil AMM : 2160686	0,2		
Prestop AMM: 2120177	0,05		

5 – Nombre d'années durant lesquelles l'action ouvre droit à la délivrance de certificats 1 année.